Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID: 036-283600120-20250318-BU\_20250318\_06-DE

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

# BUREAU

#### Séance du 18 mars 2025

Date de Convocation: 13 mars 2025

Quorum : 3 Présents : 5

M. Marc FLEURET, Mme Florence PETIPEZ, M. Régis BLANCHET, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-

Marc SEVAULT

Pour: 5

Marc FLEURET, Florence PETIPEZ, Régis BLANCHET, Pierre ROUSSEAU, Jean-Marc SEVAULT

Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 0 **Délibération BU 20250318 06** 

Convention relative aux conditions de recrutement d'un candidat admis à l'examen professionnel de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 organisé par le SDIS des Yvelines

VOTE: Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

#### LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention relative aux conditions de recrutement des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 organisé par le SDIS des Yvelines, ci-annexé ;

Considérant l'organisation par le SDIS des Yvelines d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID: 036-283600120-20250318-BU\_20250318\_06-DE

### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

-----

#### DECIDE:

**Article 1**er. - La convention relative aux conditions de recrutement du candidat admis à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2022, organisé par le SDIS des Yvelines, ciannexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Article 2. - Les crédits correspondants sont prélevés à l'article 62871 « remboursement de frais à la collectivité de rattachement » du budget primitif 2025.

**Marc FLEURET**